



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du mercredi 28 mai 2014

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 0.7, 0.8, 0.9, 0.10, 0.11, 0.12, 0.13, 0.14, I.1.1, I.1.2, 8.1

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 19h50.

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (à partir du 0.11), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Emilie BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au 0.10), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 0.6), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, M. Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, Mme Laetitia SIMON, M. Rémi STAHL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel VIENET, Mme Anne VIGNOT (à partir du 0.6), Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, **Brailles :** M. Alain BLESSEMILLE, **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD, **Chalezeule :** Mme Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagny :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **Chemaudin :** Mme Marie-Pascale BRIENTINI, M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Catherine DEMOLY, M. Gérard GALLIOT **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** Mme Brigitte ANDREOSSO, **Fontain :** Mme Martine DONEY, **François :** M. Eric PETIT, **Genes :** Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine :** Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK (représenté par M. Jean-Luc BARBIER), **La Vèze :** Mme Catherine CUINET **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Mamirole :** M. Daniel HUOT **Marchaux :** M. Patrick CORNE (représenté par M. Bernard BECOULET), **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, Mme Corinne PETER, **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Pascale HANUS **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, Mme Marie-Christine MARTINET **Nancray :** M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** Mme Christine BITSCHENE **Osselle :** Mme Sylvie THIVET **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON **Pirey :** Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Saône :** M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Alain LORIGUET **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire-Arcier :** M. Charles PERROT **Vaire-le-Petit :** M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAYEREL

Étaient absents : M. Alain PARIS, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jacques GROSERRIN, Mme Danièle POISSENOT, Mme Ilva SUGNY, M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT, M. Bertrand ASTRIC, M. Alain FELICE, M. Philippe COURTOT, M. Philippe GUILLAUME, M. Bernard VOUGNON, M. Yves GUYEN, Mme Orianne DELAGUE, Mme Francine MARTIN, M. Philippe BELUCHE, M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Annie SALOMEZ, Mme Nicole WEINMAN, M. Daniel CUCHE, Mme Valérie BRIOT, M. Denis JACQUIN

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne BERNABEU

Procurations de vote :

Mandants : A. PARIS, N. BODIN, P. BONNET, G. CHALNOT, C. COMTE-DELEUZE (à partir 0.11), J. GROSERRIN, D. POISSENOT, I. SUGNY, B. VOUGNON, Y. GUYEN, O. DELAGUE, F. MARTIN, P. BELUCHE, V. BRIOT

Mandataires : M.J. BERNABEU, F. GERDIL-DJAOUAT, L. FAGAUT, F. ALLEMANN, P. GONON (à partir du 0.11), M. VIENET, P. CURIE, D. DARD, B. MADOUX, B. ANDREOSSO, E. PETIT, D. HUOT, C. BITSCHENE, G. BAULIEU

Délibération n°2014/002460

Rapport n°0.11 - Désignation de conseillers pour représenter la CAGB dans différentes associations

Désignation de conseillers pour représenter la CAGB dans différentes associations

Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président

Commission : Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

La Communauté d'Agglomération est membre de différentes associations. Conformément aux statuts de ces organismes, le Conseil de Communauté doit désigner différents délégués titulaires et, le cas échéant, suppléants, pour représenter la CAGB dans ces associations.

I. Modalités de désignation

L'article L.2121-21 - alinéa 4 du CGCT dispose que le Conseil « *peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* ».

Il est proposé de faire application de cet article pour la désignation de conseillers dans les associations.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté fait application de l'article L.2121-21 alinéa 4 du CGCT.

II. Désignation dans les associations

I. Association des Maîtres d'Ouvrage des Réseaux de Chaleur (AMORCE)

Cette association offre un espace d'échanges et de propositions en matière de gestion de l'énergie et de gestion des déchets. Elle a pour objectif d'échanger les expériences des uns et des autres sur les problèmes techniques, économiques, juridiques ou fiscaux. Son rôle est aussi d'élaborer et présenter des propositions à l'Etat et aux diverses autorités partenaires au niveau national et européen, afin d'améliorer les conditions de gestion de l'énergie et des déchets par les collectivités territoriales.

Mmes ML DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Françoise PRESSE comme titulaire et François LOPEZ comme suppléant pour représenter la CAGB à l'Association des Maîtres d'Ouvrage des Réseaux de Chaleur (AMORCE).

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstentions : 2

2. Association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales

Cette association a pour objet de permettre aux collectivités locales de diversifier leurs sources de financement.

Mmes ML DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Gabriel BAULIEU pour représenter la CAGB à l'association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstentions : 2

3. Association PALME

L'association PALME (Association nationale pour la qualité environnementale et le développement durable des territoires d'activités) a pour objet de promouvoir la qualité environnementale des parcs d'activités afin d'y améliorer la prise en compte des démarches de développement durable.

Mmes ML DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Bernard GAVIGNET pour représenter la CAGB à l'association PALME.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstentions : 2

4. Initiative Doubs

Cette association soutient la création et la reprise d'entreprises sur le département du Doubs, par l'accueil et l'orientation des porteurs de projet, l'accompagnement au montage des projets et à l'élaboration de dossiers et le financement des projets sous forme de prêts. En vue de renforcer les fonds propres des créateurs, elle gère une plateforme d'initiative locale financée par la CAGB.

Mmes ML DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Marcel FELT comme titulaire et Alain BLESSEMAILLE comme suppléant pour représenter la CAGB à l'association Initiative Doubs.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstentions : 2

5. Ensemble pour aGir et Entreprendre (BGE)

Ensemble pour aGir et Entreprendre (BGE) est une association qui accompagne et soutient les porteurs de projet d'entreprise et les jeunes entrepreneurs. Dans le cadre d'une délégation de service public, la CAGB lui a confié l'animation et la gestion de la pépinière d'entreprises de Palente, à vocation généraliste, et de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises de Témis Innovation, dédiés aux microtechniques.

Mmes ML DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Alain BLESSEMAILLE comme titulaire et Marcel FELT comme suppléant pour représenter la CAGB à l'association Ensemble pour aGir et Entreprendre (BGE).

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstentions : 2

6. Développement 25

L'agence pour le développement économique du Doubs est une association ayant pour objectif d'accueillir, d'informer et d'accompagner les entreprises pour faciliter la réalisation de leurs projets de création, d'implantation ou de développement dans le département du Doubs.

Mmes ML DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Alain BLESSEMAILLE pour représenter la CAGB à l'association Développement 25.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstentions : 2

7. Association de Collectivités pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement (ASCOMADE)

L'Association de Collectivités pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement est née en 1987 d'une volonté commune de l'ANRED (Agence Nationale pour la Récupération et l'Élimination des Déchets), de la région Franche-Comté et des collectivités comtoises souhaitant développer des politiques environnementales enrichies des expériences de chacune.

Véritable réseau au service des collectivités, l'ASCOMADE poursuit un triple objectif :

- Favoriser l'échange d'informations et d'expériences,
- Conseiller les collectivités sur des aspects techniques, réglementaires et méthodologiques,
- Réaliser des actions communes permettant aux collectivités membres de gagner en efficacité.

Mmes ML DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne François LOPEZ pour représenter la CAGB à l'association de Collectivités pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement (ASCOMADE).

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstentions : 2

8. Association pour la surveillance de l'environnement atmosphérique en Franche-Comté (ATMO FC)

Depuis 2009, les Associations historiques de la qualité de l'air (ARPAM et ASQAB) ont fusionné pour former une entité régionale. La surveillance de l'état de notre atmosphère depuis le milieu des années 70 prend donc une nouvelle dimension tout en conservant l'historique des données et des savoirs acquis au cours de ces 30 dernières années.

En tant qu'Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air et membre de la Fédération ATMO, ATMO Franche-Comté se voit confier, selon la réglementation européenne et nationale, la tâche de surveillance et d'information sur l'environnement atmosphérique par le ministère de l'écologie.

Afin de garantir son indépendance, l'association est composée de 4 collèges de membres d'égal poids dans les décisions : les représentants de l'État, les représentants des collectivités territoriales, les industriels et les associations pour la protection de l'environnement et personnalités qualifiées.

Mmes ML DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Daniel HUOT et Françoise PRESSE pour représenter la CAGB à l'association pour la surveillance de l'environnement atmosphérique en Franche-Comté (ATMO FC).

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstentions : 2

9. Energy Cities

Energy Cities est l'association européenne des autorités locales en transition énergétique. De 2013 à 2015, Energy Cities est sous la Présidence de la Ville de Heidelberg (Allemagne) avec un Conseil d'Administration de 11 villes européennes.

L'association a été créée en 1990 et représente maintenant plus de 1000 villes dans 30 pays.

Les locaux d'Energy Cities se situent à Bruxelles et Besançon.

Les objectifs de l'association sont les suivants :

- renforcer le rôle et les compétences de ses partenaires dans le domaine de l'énergie durable,
- représenter les intérêts de ses partenaires et peser sur la politique et les propositions des institutions de l'Union européenne dans les domaines de l'énergie, de la protection de l'environnement et des politiques urbaines,
- développer et promouvoir les initiatives de ses partenaires par des échanges d'expériences, des transferts de savoir-faire et le montage de projets communs.

Mmes ML DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Jean-Louis FOUSSERET pour représenter la CAGB à l'association Energy Cities.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstentions : 2

10. Terres en Villes

Terres en Villes est une association créée le 15 juin 2000, à l'initiative d'élus intercommunaux et de responsables agricoles de 6 aires urbaines françaises pour travailler ensemble sur les problématiques de l'agriculture et de la forêt périurbaine.

L'association regroupe désormais 27 agglomérations ou métropoles, chacune représentée conjointement par la Communauté d'agglomération et la Chambre départementale d'agriculture.

Les objectifs de l'association sont de :

- multiplier les échanges de savoir-faire entre ses membres,
- élaborer des propositions politiques visant à favoriser la prise en compte de l'agriculture et de la forêt périurbaines dans les politiques nationales et européennes,
- de favoriser l'expérimentation en commun dans les territoires.

A la suite des travaux menés dans le cadre du projet Equal / Sauge, le Grand Besançon et la Chambre d'agriculture ont adhéré conjointement en mars 2007.

Mmes ML DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Françoise PRESSE comme titulaire et François LOPEZ comme suppléant pour représenter la CAGB à l'Association Terres en Villes.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstentions : 2

II. Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon (AUDAB)

L'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon a pour vocation :

- d'être un espace de rencontre, de réflexion, de concertation, de prospective et de mémoire pour les différents partenaires concourant au développement économique, social et urbain de l'agglomération de Besançon.
- de proposer par la permanence de ses observations et analyses, une perspective d'ensemble du territoire et de ses évolutions.
- de mener des réflexions de planification, d'aménagement et d'urbanisme dans l'intérêt commun de ses membres, en articulant les domaines de l'habitat, de l'économie, des transports et de l'environnement.
- de mettre en œuvre les mesures propres à assurer l'information de la population (publications, réunions d'information, expositions, colloques...)

Elle est composée de 4 collèges :

- 1er collège – Les membres fondateurs (CAGB, Département du Doubs, Etat)
- 2ème collège – Les membres de droit (le SMSCoT, la Ville de Besançon, les Communautés de communes du SMSCoT, les communes de l'agglomération et la Région de Franche-Comté).
- 3ème collège – Les membres adhérents après agrément, dit collège « territoire élargi ».
- 4ème collège – Les membres adhérents après agrément, dit collège « partenariat élargi ».

La CAGB est représentée à l'Assemblée générale par le Président de la CAGB et 15 élus titulaires. Ces 16 élus seront amenés par la suite à élire parmi eux 7 représentants au Conseil d'Administration de l'AUDAB.

Mmes ML DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne les 15 Conseillers suivants pour représenter la CAGB à l'Assemblée générale de l'AUDAB :

Représentants de la CAGB
Jean-Louis FOUSSERET (membre de droit en tant que Président de la CAGB)
Catherine BARTHELET (CA)
Pascal CURIE (CA)
Michel LOYAT (CA)
Alain LORIGUET (CA)
Pierre CONTOZ (CA)
Pascal DUCHEZEAU (CA)
Serge RUTKOWSKI (CA)
Robert STEPOURJINE
Dominique SCHAUSS
Bertrand ASTRIC
Anthony POULIN
Christian MAGNIN-FEYSOT
Yoran DELARUE
Marcel FELT
Karima ROCHDI

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstentions : 2

12. Association Bourgogne Franche-Comté Europe

Cette association a pour objet de défendre et promouvoir les intérêts des Régions Bourgogne et Franche-Comté et de toute autre collectivité locale ou établissement public de coopération intercommunale adhérents situés dans le périmètre des deux régions, auprès de l'Union Européenne, en aidant à l'information et la décision.

Mmes ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne les 2 titulaires suivants et les 2 suppléants suivants pour représenter la CAGB à l'association Bourgogne Franche-Comté Europe.

Titulaires	Suppléants
JL. FOUSSERET	P. CURIE
G. BAULIEU	M. DONEY

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstentions : 2

13. Association Cancéropôle Grand Est

Le Cancéropôle Grand Est (Alsace, Bourgogne, Franche-Comté, Champagne-Ardenne et Lorraine) a pour objectifs de mobiliser et réunir l'ensemble des disciplines et équipes concernées, chercheurs et cliniciens, autour de projets de recherche sur le cancer.

Ces projets doivent répondre à un besoin clinique innovant et non couvert par d'autres et s'appuyant sur des ressources technologiques et hospitalières du Grand-Est. Cette dynamique repose sur l'engagement de tous et la mobilisation des acteurs. Le CHRU et l'IRFC en font partie.

Dans le cadre du 3ème Plan Cancer 2014-2019, annoncé par le Président de la République le 4 février 2014, une nouvelle labellisation des cancéropôles et de leurs missions est en cours (animation scientifique, détection et financement de l'émergence, émergence de projets en recherche clinique, accompagnement des chercheurs, valorisation de la recherche, émergence de plateforme, actions structurantes et missions spécifiques à chaque cancéropôle. Dans le cas du Grand Besançon, la priorité sera donnée aux relations transfrontalières et aux initiatives mutualisées en réseau.

Mmes ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Jean-Louis FOUSSERET pour représenter la CAGB à l'association Cancéropôle Grand Est.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstentions : 2

14. Association départementale d'information pour le logement (ADIL)

Elle a pour vocation d'offrir aux habitants du département des conseils personnalisés au niveau juridique, financier et fiscal sur toutes les questions relatives au logement.

Mmes ML DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Karima ROCHDI pour représenter la CAGB à l'association départementale d'information pour le logement (ADIL).

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstentions : 2

15. Association des Communautés de France (ADCF)

Cette association fédère plus d'un millier de communautés de communes, d'agglomération et urbaines.

L'AdCF s'attache à promouvoir la coopération intercommunale, en participant activement à l'élaboration des lois, à la diffusion des pratiques locales et à l'appui technique des élus et techniciens communautaires. Elle contribue également aux grands débats sur l'organisation territoriale française, la réforme de la fiscalité locale et l'exercice des compétences décentralisées.

Mmes ML DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Gabriel BAULIEU pour représenter la CAGB à l'association des Communautés de France (ADCF).

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstentions : 2

16. Association des Maires des Grandes Villes de France (AMGVF)

Cette association réunit 95 maires et présidents des plus grandes villes et de plus grands groupements intercommunaux de France (plus de 100 000 habitants).

Elle a pour but de défendre les intérêts des grandes villes et de leurs habitants. Elle participe ainsi aux débats parlementaires concernant les collectivités, et fait connaître régulièrement ses propositions.

Mmes ML DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne le Gabriel BAULIEU pour représenter la CAGB à l'association des Maires des Grandes Villes de France.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 109
Contre : 0
Abstentions : 2

17. Association Trans'Europe TGV Rhin Rhône Méditerranée

L'Association Trans'Europe TGV Rhin-Rhône-Méditerranée est un regroupement de plus de 100 collectivités et organismes français (répartis dans les régions Alsace, Bourgogne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Rhône-Alpes), suisses, allemands et espagnols. Depuis sa fondation, dans les années 1980, l'Association œuvre pour la réalisation d'une ligne ferroviaire à grande vitesse entre l'Allemagne et la Méditerranée, la LGV Rhin-Rhône, joignant les bassins rhénans et rhodaniens et reliant ainsi Strasbourg à Lyon par la Franche-Comté et la Bourgogne.

Mmes ML DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Michel LOYAT pour représenter la CAGB à l'association Trans'Europe TGV Rhin Rhône Méditerranée.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 109
Contre : 0
Abstentions : 2

18. Comité départemental du tourisme

Le Comité départemental de tourisme du Doubs accomplit une mission de promotion et de commercialisation de l'offre touristique du département du Doubs.

Mmes ML DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Jean-Yves PRALON pour représenter la CAGB au Comité départemental du tourisme.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 109
Contre : 0
Abstentions : 2

19. Comité des Œuvres Sociales (COS)

Cette association a pour objet de créer, gérer et développer des œuvres et actions sociales, sportives et culturelles en faveur des agents et anciens agents de la Ville de Besançon, du CCAS de Besançon et de la CAGB.

Mmes ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Gabriel BAULIEU et Anthony POULIN pour représenter la CAGB au Comité des Œuvres Sociales (COS).

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstentions : 2

20. Office du Tourisme et des Congrès

L'Office de tourisme et des Congrès de Besançon accomplit une mission d'information, d'accueil, de promotion de l'offre touristique du Grand Besançon.

Mmes ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Jean-Yves PRALON pour représenter la CAGB à l'Office du Tourisme et des Congrès.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstentions : 2

21. Groupement des Autorités Responsables des Transports (GART)

Cette association a pour objectif l'amélioration des déplacements et le développement des transports publics en France, en permettant des échanges d'informations entre élus responsables de transports collectifs. Plate-forme d'échanges et de réflexion au service des élus transport, le GART propose des axes de travail visant à impulser la mise en place de la mobilité durable. Le GART regroupe 277 autorités organisatrices des transports (agglomérations, départements et régions).

Mmes ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Michel LOYAT pour représenter la CAGB au Groupement des Autorités Responsables des Transports (GART).

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstentions : 2

22. Pôle de G rontologie Interr gional Bourgogne Franche-Comt 

Le P le de G rontologie Interr gional Bourgogne Franche Comt  est une association dont le but est de promouvoir les actions d'accompagnement et de soutien aux personnes  g es et   leurs proches. Ceci regroupe autant des actions de suivi des aidants, que de l'appui aux entreprises dans l'appr hension et l'acc s au march  des s niors, que ce soit dans l'alimentation, l' quipement de la maison, la t l surveillance, les loisirs...

Cette association est pr sidi e par Jean Louis FOUSSERET et cofinanc e par les collectivit s de Bourgogne et de Franche Comt , la CARSAT et les ARS des deux r gions.

Elle est en cours de rapprochement avec l'Institut R gional du Vieillissement qui travaillait jusqu'  ce jour en Franche-Comt  sur des sujets compl mentaires.

Mmes ML DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorit , 2 abstentions, le Conseil de Communaut  d signe Jean-Louis FOUSSERET pour repr senter la CAGB au P le de G rontologie Interr gional Bourgogne Franche-Comt .

Rapport adopt    la majorit  :

Pour : 109

Contre : 0

Abstentions : 2

23. R seau des communes foresti res (COFOR)

Le r seau des communes foresti res est une association cr e en 1993 regroupant des communes, des collectivit s et leurs groupements int ress s par l'espace forestier et la filire bois for t. Ses objectifs sont de d velopper et valoriser le patrimoine forestier des collectivit s pour promouvoir une gestion durable multifonctionnelle et placer la for t au c ur du d veloppement local.

Mmes ML DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorit , 2 abstentions, le Conseil de Communaut  d signe Daniel HUOT comme titulaire et Fran oise PRESSE comme suppl ante pour repr senter la CAGB au R seau des Communes Foresti res (COFOR).

Rapport adopt    la majorit  :

Pour : 109

Contre : 0

Abstentions : 2

24. Réseau des sites majeurs de Vauban

Le Réseau des sites majeurs de Vauban est une association créée en mars 2005, qui fédère les 12 fortifications de Vauban inscrites depuis juillet 2008 sur la Liste du patrimoine mondial. Il est destiné à coordonner les actions en faveur de la conservation, de la gestion et de la mise en valeur de ce patrimoine architectural, urbain et paysager exceptionnel.

Mmes ML DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Jean-Yves PRALON pour représenter la CAGB au Réseau des sites majeurs de Vauban.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstentions : 2

25. Association Trans.Cité

Trans.Cité est un lieu d'échange et de réflexion sur le rôle du transport public dans la ville et l'aménagement du territoire.

Les membres de Trans.Cité ont pour ambition de promouvoir le transport public et de favoriser le développement et l'aménagement harmonieux des territoires.

Trans.Cité compte parmi ses adhérents des sociétés de transport public local, dont un certain nombre de sociétés associées au groupe Transdev (membre fondateur de l'association) et des Autorités Organisatrices de transport.

Mmes ML DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Michel LOYAT pour représenter la CAGB à l'association Trans.Cité.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstentions : 2

26. CIVINET

Le réseau CIVINET Francophone est une représentation autonome des AOT pour donner priorité aux politiques de transport durable dans l'agenda des institutions françaises et européennes. Ce réseau s'adresse à toute autorité locale développant un plan de transport urbain durable et vise à établir une plateforme d'échange des expériences et meilleures pratiques en termes de mobilité durable. Les membres fondateurs du réseau sont les villes de Toulouse, Nantes, La Rochelle, Lille et Poitiers.

Mmes ML DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Michel LOYAT pour représenter la CAGB à CIVINET.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstentions : 2

27. Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés

Le Conservatoire Botanique de Franche-Comté, de l'Arc Jurassien et des Bassins de la Saône et du Doubs a été créé le 16 mai 2003, à l'initiative de la Société Botanique de Franche Comté et de la Société d'Horticulture du Doubs. Par arrêté du 31 août 2007, il est devenu Conservatoire Botanique National, agrément délivré par le ministère de l'écologie et du développement durable pour 5 ans renouvelable.

Le Conservatoire Botanique a pour principales missions :

- la connaissance du patrimoine végétal sauvage,
- la conservation des espèces végétales et de leurs habitats,
- l'appui des collectivités locales et de l'Etat en matière d'expertise scientifique,
- l'information et la sensibilisation du public.

Pour les mettre en œuvre, il travaille en étroite collaboration avec le Jardin Botanique de la Ville de Nancy, le pôle botanique de l'Université de Franche-Comté, la Ville de Besançon et la Maison Régionale de l'Environnement.

Mmes ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Françoise PRESSE comme titulaire et Daniel HUOT comme suppléant pour représenter la CAGB au Conservatoire botanique national de Franche-Comté.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstentions : 2

28. Habitat et Développement Local (HDL)

Cette association propose une aide technique et financière aux personnes désireuses de concrétiser un projet d'habitat, que ce soit pour une résidence principale ou pour un logement locatif.

Mmes ML DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne F. TAILLARD pour représenter la CAGB à l'association Habitat et Développement Local (HDL).

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstentions : 2

29. Agence Foncière du Doubs

Les statuts actuels de l'Agence Foncière du Doubs précisent que les Communautés d'Agglomération du Grand Besançon et du Pays de Montbéliard sont représentés à l'assemblée générale par un représentant unique commun qu'il leur revient de désigner d'un commun accord. Après échange avec la CA du Pays de Montbéliard, il est proposé que ce représentant soit nommé par cette dernière.

Il faut cependant préciser que l'Agence foncière qui tiendra sa prochaine assemblée générale le 14 juin 2014, devrait adopter une modification de ses statuts permettant qu'à l'avenir chacune des deux communautés d'agglomération dispose d'un représentant. Le Conseil communautaire devrait donc être amené à délibérer à nouveau dans les prochains mois pour désigner un représentant de la CAGB.

Mmes ML DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

Le Conseil de Communauté accepte que le représentant des Communautés d'Agglomération du Grand Besançon et du Pays de Montbéliard au sein de l'assemblée générale de l'Agence Foncière du Doubs soit désigné par la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstentions : 2

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT
Reçu le - 6 JUIN 2014